

La Lettre Froidfondaise

Madame, Monsieur,

Lors du conseil municipal du 4 février prochain, des décisions importantes seront prises concernant le prochain PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Evidemment, ce PLUI marquera notre commune et son développement pour les 10 années prochaines. Il ne faut pas rater cet épisode. J'espère que nous avons mesuré tous les enjeux de ce développement futur. J'ai souhaité qu'ils soient marqués par une délibération du conseil municipal qui y a été associé depuis de longs mois avec l'ancienne équipe puis maintenant avec la nouvelle. Il pourra éventuellement être complété dans un prochain conseil municipal.

Evidemment, nous sommes contraints par les directives de l'Etat, pour nous la Préfecture, et conseillés par un bureau d'études spécialisé. Ce vote portera sur 6 points :

- Le périmètre urbain, c'est la zone de centralité proche du bourg et où, les dents creuses sont possibles.

- Le périmètre des commerces à l'intérieur de ce périmètre urbain.

- Les futures zones à urbaniser, en dehors du périmètre urbain. Ce sont des opérations d'ensemble (lotissements).

- Les emplacements réservés pour répondre aux objectifs de vie à Froidfond (espaces verts, maison des aînés, pôle médical, école).

- Les granges potentiellement réhabilitables.

- Les STECAL (pastillages en dehors du périmètre urbain) qui permettent de répondre à des intérêts spécifiques, par exemple liés au tourisme.

Je pense avoir suffisamment informé notre population lors d'une réunion publique et notamment concernant les villages qui vont tous revenir en zones N (Naturelles) ou A (Agricoles). J'ai rencontré de nombreux froidfondais sur ces sujets.

Je suis bien sûr à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

A très bientôt, Philippe GUERIN

Agenda de février 2022 :

2 : Rencontre citoyenne

12 : Retrait des colis aux aînés (75 ans et plus - Espace Anne Roumanoff de 9h00 à 12h00)

19-20 et 25-26-27 : Représentations théâtrales par l'Entracte Froidfondais (Espace Anne Roumanoff)

Le Chiffre du mois : 10

C'est le nombre d'élèves ayant été élus au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) en décembre dernier.

Félicitations à Alexandre, Ayanna, Killyan, Alexis, Evan, Ema, Noémie, Linoa, Tylio et Lila.

ZOOM sur... MAM'hôte

C'est le nom donné à la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) qui ouvrira bientôt au 20 rue Ernestine Chasserieu (lotissement Les Charbonnières 2).



Une MAM est un établissement regroupant plusieurs assistantes maternelles agréées exerçant leur métier dans une même structure. Mélanie, Justine et Emilie peuvent accueillir jusqu'à 12 enfants de 0 à 3 ans, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. N'hésitez pas à consulter leur page Facebook ou à leur écrire à mamhome85@gmail.com pour plus d'informations !

Actualités

Autorisation d'urbanisme : un guichet unique pour déposer ses demandes.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Challans Gois Communauté



et les 11 communes dématérialisent les démarches d'autorisations d'urbanisme pour les professionnels (architectes, géomètres...) et les particuliers.

Vous pourrez désormais effectuer vos demandes en ligne par le biais d'un guichet unique sur un portail dédié : <https://websig.challans.fr/guichet-unique>.

Ce site permet de déposer des demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...) de façon dématérialisée.

Après avoir créé un compte, vous pourrez saisir votre demande en ligne et joindre les pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Cette interface permet de suivre l'avancée d'un dossier jusqu'à la décision de l'administration.

Il sera possible également de déclarer l'ouverture de chantier, l'achèvement des travaux et de consulter les demandes précédentes. Pour ceux n'ayant pas internet, la version papier peut toujours être déposée en mairie.